

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-170 du 21 Mai 1982

Portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1982 de la Province et des Districts de l'Ouémé

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N°64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs,
- VU le décret N° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret N° 73-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 82-002 du 10 Février 1982 portant Loi de Finances pour la Gestion 1982 ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Mai 1982,

.../...

D E C R E T E

Article 1er..- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1982 de la Province de l'Ouémé et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Mai 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8-CC du PRPB 4-ANR 4-CPC 4-PG/PPC 2-MF 10
MISP et DAFA 6-Ministères 20-SGG 4-SPD 2-DPE-DLC-INSAE-BCP 8
IGE 4-DCCT-GDE CHANC. 2-DB-DCF- Solde-Trésor-DI 25 DAFA/MF 2
Province et Districts 16-DAT 2-UNB-FASJEP 4 BN 2 JORPB 1.

PROVINCE DE L'OUEME

RECETTES ORDINAIRES : CENT TRENTE TROIS MILLIONS TRENTE ET
UN MILLE QUATRE CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 133 031 458

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE SEPT MILLE SEPT CENT DEUX FRANCS 37 857 702

T O T A L 170 889 160

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TRENTE TROIS MILLIONS TRENTE
ET UN MILLE QUATRE CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 133 031 458

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE SEPT MILLE SEPT CENT DEUX FRANCS 37 857 702

T O T A L 170 889 160

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO I

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE MILLIONS SIX CENT QUATRE
VINGT DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE TROIS FRANCS 40 682 933

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SIX CENT
DIX HUITMILLE SIX CENT VINGT HUIT FRANCS 5 618 628

T O T A L 46 301 561

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE MILLIONS SIX CENT QUATRE
VINGT DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE TROIS FRANCS 40 682 933

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SIX CENT DIX
HUIT MILLE SIX CENT VINGT HUIT FRANCS 5 618 628

T O T A L 46 301 561

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO II

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS TROIS CENT
QUATRE VINGT QUATRE MILLE FRANCS 45 384 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT QUARANTE
SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE SIX FRANCS 2 147 746

T O T A L 47 531 746

.../...

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS TROIS CENT
QUATRE VINGT QUATRE MILLE 45 384 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT QUARANTE
SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE SIX FRANCS 2 147 746

T O T A L 47 531 746

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO III

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE HUIT MILLIONS SOIXANTE
MILLE CINQ CENT HUIT FRANCS 48 060 508

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUATRE CENT
TRENTE CINQ MILLE TRENTE CINQ FRANCS 5 435 035

T O T A L 53 495 543

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE HUIT MILLIONS SOIXANTE
MILLE CINQ CENT HUIT FRANCS 48 060 508

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUATRE CENT
TRENTE CINQ MILLE TRENTE CINQ FRANCS 5 435 035

T O T A L 53 495 543

DISTRICT RURAL D'ADJOHOUN

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS HUIT CENT
VINGT SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS 32 827 670

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT SIX MILLE CENT
SOIXANTE SEIZE FRANCS 406 176

T O T A L 33 233 846

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS HUIT CENT
VINGT SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS 32 827 670

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT SIX MILLE CENT
SOIXANTE SEIZE FRANCS 406 176

T O T A L 33 233 846

DISTRICT RURAL D'AKPRO-MISSERETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS CINQ CENT	
VINGT CINQ MILLE SIX CENT TRENTE ET UN FRANCS	25 525 631
RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT	
VINGT SEPT MILE SOIXANTE DIX HUIT FRANCS	<u>3 227 078</u>
T O T A L	28 752 709 =====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS CINQ CENT	
VINGT CINQ MILLE SIX CENT TRENTE ET UN FRANCS	25 525 631
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT	
V INGT SEPT MILE SOIXANTE DIX HUIT FRANCS	<u>3 227 078</u>
T O T A L	28 752 709 =====

DISTRICT RURAL DE POBE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS VINGT CINQ	
MILLE HUIT CENT DOUZE FRANCS	24 025 812
RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS DEUX CENT	
SOIXANTE QUINZE MILLE CENT QUARANTE QUATRE FRANCS...	<u>7 275 144</u>
T O T A L	31 300 956 =====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS VINGT	
CINQ MILLE HUIT CENT DOUZE FRANCS	24 025 812
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS DEUX CENT	
SOIXANTE QUINZE MILLE CENT QUARANTE QUATRE FRANCS.	<u>7 275 144</u>
T O T A L	31 300 956 =====

DISTRICT RURAL DE SAKETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT	
QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE FRANCS	27 543 860
RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT	
MILLE FRANCS	<u>2 100 000</u>
T O T A L	29 643 860 =====

.../...

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT
QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE FRANCS 27 543 860

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT MILLE
FRANCS 2 100 000

T O T A L 29 643 860

DISTRICT RURAL DE DANGBO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT DIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT
DOUZE FRANCS 22 990 792

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT
CENT TRENTE HUIT MILLE FRANCS 4 838 000

T O T A L 27 828 792

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT DIX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT
DOUZE FRANCS 22 990 792

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
TRENTE HUIT MILLE FRANCS 4 838 000

T O T A L 27 828 792

DISTRICT RURAL D'IFANGNI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE DEUX MILLE TROIS CENT VINGT TROIS FRANCS . 29 842 323

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE MILLE CINQ CENT QUARANTE TROIS FRANCS.... 3 850 543

T O T A L 33 692 866

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE DEUX MILLE TROIS CENT VINGT TROIS FRANCS . 29 842 323

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE MILLE CINQ CENT QUARANTE TROIS FRANCS ... 3 850 543

T O T A L 33 692 866

.../...

DISTRICT RURAL D'ADJARA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS SOIXANTE
DEUX MILLE NEUF CENTS FRANCS 29 062 900

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS NEUF CENT
DEUX MILLE SOIXANTE TROIS FRANCS 2 902 063

T O T A L 31 964 963

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS SOIXANTE
DEUX MILLE NEUF CENTS FRANCS 29 062 900

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS NEUF CENT
DEUX MILLE SOIXANTE TROIS FRANCS 2 902 063

T O T A L 31 964 963

DISTRICT RURAL D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS NEUF
CENT TRENTE MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ FRANCS ... 41 930 735

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT QUATRE VINGT
QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 884 954

T O T A L 42 815 689

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS NEUF
CENT TRENTE MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ FRANCS 41 930 735

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT QUATRE VINGT
QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 884 954

T O T A L 42 815 689

DISTRICT RURAL DE SEME-FODJI

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE NEUF MILLIONS SEPT CENT
QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ FRANCS .. 39 743 425

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS
CENT QUARANTE TROIS MILLE VINGT SIX FRANCS 4 343 026

T O T A L 44 086 451

.../...

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE NEUF MILLIONS SEPT CENT
QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ FRANCS . 39 743 425

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT
QUARANTE TROIS MILLE VINGT SIX FRANCS 4 343 026

T O T A L 44 086 451

DISTRICT RURAL D'ADJA-OUEHE

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT
TRENTE MILLE CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS 19 430 192

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT
QUARANTE SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS. 4 347 976

T O T A L 23 778 168

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT
TRENTE MILLE CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS 19 430 192

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT
QUARANTE SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS. 4 347 976

T O T A L 23 778 168

DISTRICT RURAL DE BONOU

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT
QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT NEUF FRANCS 14 442 509

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT DEUX MILLE
CINQUANTE FRANCS 802 050

T O T A L 15 244 559

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT
QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT NEUF FRANCS 14 442 509

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT DEUX MILLE
CINQUANTE FRANCS 802 050

T O T A L 15 244 559

.../...

DISTRICT RURAL DE KETOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE
CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE SEPT FRANCS25 155 547

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SOIXANTE HUIT
MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT ET UN FRANCS 5 068 981

T O T A L30 224 528

D EPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS CENT
CINQUANTE CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE SEPT FRANCS.. 25 155 547

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SOIXANTE
HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT ET UN FRANCS 5 068 981

T O T A L30 224 528

DISTRICT RURAL D'AGUEDUES

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS CINQ CENT MILLE
FRANCS 15 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE SIX MILLE CENT FRANCS 2 856 100

T O T A L18 356 100

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS CINQ CENT MILLE
FRANCS 15 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE SIX MILLE CENT FRANCS 2 856 100

T O T A L18 356 100